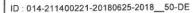
Envoyé en préfecture le 26/06/2018

Recu en préfecture le 26/06/2018

Affiché le



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Convocation effectuée le 18 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 11 - présents : 9 - votants : 11

L'an deux mille dix-huit, le 25 juin, à 20h30, le conseil municipal de la Commune de Asnelles étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain SCRIBE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mmes et MM. Vladimir Félicijan, , Evelyne Lamandé, Maryse Monnier, Yves Cossé, Hélène Dapremont-Nölp, Michèle Motir, Aurélien Quesnel, Clairette Sohier.

<u>Etaient absents</u>: MM François Godmet, (a donné pouvoir à Mme Clairette Sohier), Gérard Pouchain (a donné pouvoir à M. Alain Scribe)

Mme Evelyne Lamandé a été désignée secrétaire de séance.

2018-50 : Modification du périmètre de protection du monument historique

Considérant l'élaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Considérant l'inscription de la batterie de défense de la plage au titre des monuments historiques par arrêté du 10 novembre 1992,

Considérant le périmètre de protection arbitraire des 500 mètres actuellement en vigueur pour ce monument,

Considérant la proposition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de redécouper ce périmètre de protection, en raison des co-visibilités limitées,

Conformément à l'article R 123-15 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le périmètre délimité des abords de la batterie de défense.

Il est décidé :

- De réduire le périmètre délimité des abords de la batterie de défense, tel que proposé par la DRAC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la procédure relative à cette modification, et notamment de prévoir une enquête publique conjointement avec le PLU,
- De prendre une délibération spécifique à l'issue du bilan dressé en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour extrait conforme,

Alain SCRIBE

